



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATIONS ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2021, TENUE À HUIS CLOS PAR VOIE DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE 18 JANVIER 2021 À 18h50

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège n° : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège n° : 3
Mme Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6

M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h50, 0 personne assiste à la séance, car c'est une séance tenue à huis clos en raison du nouveau confinement par le Gouvernement du Québec de la pandémie du COVID-19 jusqu'au 9 février.

Ordre du jour:

- 1. Adoption du règlement 2020-05 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION pour l'année 2021**
- 2. Adoption du plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
Basées uniquement sur le point à l'ordre du jour.
- 4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-01-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Diane Lebrasseur

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-14 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-05: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, TAXATION ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

Ce règlement a pour objet d'établir le budget de l'année financière 2021 et de fixer le taux de taxe foncière générale et spéciale ainsi que les taxes pour les services d'aqueduc, d'égout et d'enlèvement des ordures et autres tarifs pour les services municipaux et la fixation des taux de pénalité et d'intérêts sur les arrrages.

Attendu que : Le Conseil doit voir à la bonne gestion des finances municipales;

Attendu que : Selon l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale, le Conseil municipal a le pouvoir de se financer par mode de taxation;

Attendu que : Selon l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter des prévisions budgétaires de l'année financière et à y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;



Attendu que : le Conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

Attendu que : l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 novembre 2020.

Il est proposé par Mme Line Larouche, que soit par la présente décrété ce qui suit :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ainsi que les annexes A, B, C et D qui suivent;

Article 2 Le présent règlement remplace tout règlement antérieur relatif aux taxes foncières, taxes spéciales, taxes de services, tarifs de services municipaux, taux de pénalités et d'intérêts pour arrrages;

Article 3 Pour l'année 2021 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, **le taux de taxes foncières pour toutes les unités d'évaluation du territoire de la Municipalité de Baie-Trinité est fixé à 1.529 \$ du 100.00\$ d'évaluation, conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2021;**

Article 4. **Le taux de taxe foncière spéciale est fixé à 0,0744/100\$ d'évaluation conformément au rôle en vigueur au 1er janvier 2021;**
Cette taxe est imposée pour le paiement du complexe multifonctionnel;

Article 5 Pour l'année 2021 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une **taxe de service d'aqueduc** est imposée sur toutes les unités desservies **selon les modalités de l'annexe A;**

Article 6 Pour l'année 2021 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une **taxe de service d'égout** est imposée sur toutes les unités desservies **selon les modalités de l'annexe B;**

Article 7 Pour l'année 2021 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe de service d'ordures est imposée sur toutes les unités desservies **selon les modalités de l'annexe C;**

Article 8 Pour l'année 2021 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, les prix pour la tarification de certains services sont établis **selon les modalités de l'annexe D;**

Article 9 Les taxes dont le montant s'élève à plus de 300.00\$ peuvent être payées en 5 versements soit 30 jours après l'envoi du compte de taxes le ou vers le 15 mars, les autres échéances étant le ou vers le :15 mai, le 15 juillet, le 15 septembre et le 15 novembre de l'année en cours;

Article 10 Tout retard portera **intérêt au taux de 12% par année**, pour l'exercice financier 2021;

Article 11 Le taux de **pénalité applicable** selon l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale est **fixé à 5%** pour l'exercice financier 2021;

EB
68




Article 12 Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2021 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

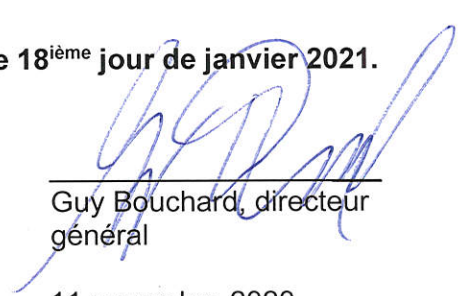
MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ BUDGET 2021 DÉPENSES	2021	2020	Variation %
Administration générale: élus-admin.	341 217.00 \$	330 096.00 \$	3.37%
Sécurité publique: police-incendie-sécurité civile	111 589.00 \$	114 004.00 \$	-2.11%
Transport : voirie, déneigement et voie publique	329 374.00 \$	353 124.00 \$	-6.73%
Hygiène du milieu: Aqueduc, égout, vidange et recyc.	121 725.00 \$	133 121.00 \$	-4.89%
Santé et bien-être :	0.00 \$	0.00 \$	0.00%
Aménagement, urbanisme et développement :	66 780.00 \$	25 372.00 \$	163.02%
Loisirs et culture :	33 921.00 \$	36 303.00 \$	-6.56%
Frais de financement, intérêt et provision :	121 132.00 \$	113 853.00 \$	6.01%
	1 125 738.00 \$	1 105 873.00 \$	1.76%
MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ BUDGET 2021 REVENUS	2021	2020	Variation %
Taxes générales	437 308.00 \$	436 914.00 \$	0.09%
Taxes spéciales- IMMOB.	21 279.00 \$	21 163.00 \$	0.55%
Taxes services: eau égout déchets	203 802.00 \$	215 394.00 \$	-5.38%
Compensation: tenant lieu de taxes-services mun.	146 865.00 \$	134 962.00 \$	8.10%
Transferts	822 195.00 \$	801 045.00 \$	2.57%
Services rendus	45 539.00 \$	45 356.00 \$	0.40%
Imposition de droits	11 300.00 \$	11 300.00 \$	0.00%
Amendes et pénalités	2 000.00 \$	1 000.00 \$	100.00%
Intérêts	5 101.00 \$	2 601.00 \$	49.01%
Autres revenus	400.00 \$	400.00 \$	0.00%
	1 695 789.00 \$	1 670 135.00 \$	1.34%
EXCÉDENT(DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	570 051.00 \$	564 262.00 \$	1.02%
Remboursement de la dette à long terme (capital)	570 051.00 \$	564 261.00 \$	1.02%

Article 13 Les tarifs de services pour toute résidence portée au rôle d'évaluation (eau, égout, service des ordures) sont fixés pour une année fiscale, c'est-à-dire de janvier à décembre de la même année. Aucun crédit ou annulation ne sera accordé sur les taxes de services;

Article 14 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité à Baie-Trinité, ce 18^{ième} jour de janvier 2021.


Etienne Baillargeon, maire


Guy Bouchard, directeur
général

Avis de motion :	11 novembre 2020
Présentation du projet de règlement :	16 décembre 2020
Adoption du règlement :	18 janvier 2021
Avis de promulgation :	21 janvier 2021
Transmission au MAMOT :	21 janvier 2021



ANNEXE A

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DE SERVICE D'AQUEDUC

Les tarifs 2021 pour taxe de service d'aqueduc sont fixés à :

	2020	2021
Par logement	357.55\$	353.98\$
Par commerce, entreprise, école	497.73\$	495.57\$
Autres (édifices gouvernementaux)	497.73\$	495.57\$
Pour l'usine de transformation	35 700.00\$	35 700.00\$
Camping (par immeuble et emplacement)	83.29\$	82.46\$
CISC avec résidence	898.00\$	898.00\$

L'unité à revenus locatifs qui voit son nombre de logements varier à la hausse durant l'année comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre se voit dans l'obligation de payer la taxe complète pour l'année par unité locative imposable.



ANNEXE B

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DE SERVICE D'ORDURES

La taxe de service d'ordures est fixée à:

	2020	2021
Par logement	184.43\$	157.29\$
Par commerce, entreprise, école	450.71\$	384.39\$
Par édifices gouvernementaux	450.71\$	384.39\$
Pour l'usine de transformation	450.71\$	384.39\$
Camping (par immeuble et emplacement)	92.21\$	78.64\$
CISC avec résidence	450.71\$	384.39\$

L'unité à revenus locatifs qui voit son nombre de logements variés à la hausse durant l'année comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre se voit dans l'obligation de payer la taxe complète pour l'année par unité locative imposable.

EB
GB



ANNEXE C

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DE SERVICE D'ÉGOUTS

La taxe de service pour l'égout est fixée à:

	2020	2021
Par logement	235.55\$	257.68\$
Par commerce	235.55\$	257.68\$
Par édifice gouvernemental	235.55\$	257.68\$

L'unité à revenus locatifs qui voit son nombre de logements variés à la hausse durant l'année comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre se voit dans l'obligation de payer la taxe complète pour l'année par unité locative imposable.



ANNEXE D

MODALITÉS D'APPLICATION DES TARIFS POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Les tarifs pour les services municipaux offerts sont les suivants:

• Plan général des rues ou tout autre plan	3,85\$
• Extrait du rôle d'évaluation, pour chaque unité d'évaluation	0,45\$
• Règlement municipal	0,38\$ par page jusqu'à concurrence de : 35,00\$
• Rapport financier	3,15\$
• Photocopie d'un document municipal, chaque page	0,38\$
• Document municipal en format numérique	15,75\$

Les tarifs ci-haut sont établis conformément au « Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de document et de renseignements personnels, RLRQ c A-2.1, r3.

Photocopie de documents autres que municipaux :

• Noir et blanc :	
○ 8½ x 11, recto, la page	0,38\$
○ 8½ x 11, recto verso	0,68\$
○ 8½ x 14, recto, la page	0,38\$
○ 8½ x 11, recto verso	0,68\$
○ 11 x 17, la page	0,45\$
• Couleur :	
○ La page, recto	0,50\$
○ Recto/verso	0,90\$

Tarifs OBNL établis sur le territoire de la Municipalité:

• Noir et blanc	
○ Recto	0,15\$
○ Recto/verso	0,25\$
• Couleur	
○ Recto	0,30\$
○ Recto/verso	0,50\$

Télécopie 2,00\$
Plus 0,50\$ par page à partir de la sixième page

Location de salles

Salle Wilfrid-Beaudin, pour chaque jour d'occupation	125,00\$
Avec musique	175,00\$
À la semaine	500,00\$
Salle Willie-Cyr, pour chaque jour d'occupation	200,00\$
Avec musique	260,00\$
À la semaine	700,00\$
Service de café	1,75\$/personne par demi-journée
Frais de ménage, le cas échéant	16.00\$/heure

OBNL établis sur le territoire de la Municipalité
Pour chaque heure d'occupation 10,00\$

EB
GB



Machineries :

Toute location de machinerie inclut l'opérateur de la municipalité au taux horaire régulier. Tous les frais occasionnés par des travaux effectués en temps supplémentaire feront l'objet d'une facture calculée selon le coût des ressources humaines, des charges sociales applicables auquel s'ajouteront les frais d'administration.

Équipement	Coût horaire
Camion de service	65,00\$
Camion 10 roues	85,00\$
Niveleuse	125,00\$
Chargeur sur roues	125,00\$
Rétrocaveuse	95,00\$
Souffleuse	155,00\$
Balai de rue	95,00\$
Camion nacelle	120,00\$
Remorque	40,00\$ par jour

Matériaux granulaires et autres matières du genre à transporter coût réel du fournisseur plus frais d'administration.

Outils:

Fisher pour débloquer les égouts, à la journée	20,00\$
Avec opérateur, chaque heure d'utilisation, plus frais administration	35,00\$
Scie à béton, à la journée	50,00\$
La machine à dégeler les entrées d'eau, journée	50,00\$

EAU

La vente d'eau pour les camions-citernes ou autres types de camions sera de 1,15\$/mètre cube.

ENTRÉE D'EAU

Ouverture et fermeture de valve d'eau pour chaque service	40,00\$
Sur les heures de bureau seulement.	
En cas d'urgence	sans frais

ADMINISTRATION

Frais d'administration:	15%
-------------------------	-----

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-01-15 Adoption du plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023

ATTENDU QUE le Code Municipal du Québec, via l'article 953.1, stipule que le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Harrison

QUE le plan triennal des immobilisations suivant soit adopté :

2021 :	Montant	Mode de financement
Investissements		
Achat de machinerie	50 000\$	Activités investissement
Réseau collecte eaux usées	655 000\$	Subventions, TECQ

EB
GB



2022 :		
Investissements	Montant	Mode de financement
Réfection de diverses rues	100 000\$	Subvention ponctuelle
2023 :		
Investissements	Montant	Mode de financement
Réseau d'aqueduc	500 000\$	Subventions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

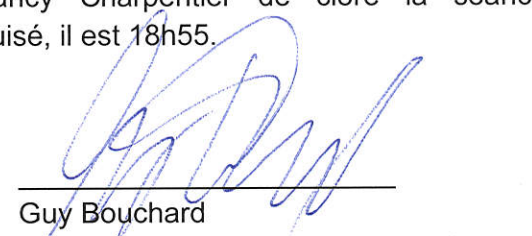
PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément au deuxième alinéa de l'article 956 les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance traitant du budget portent exclusivement sur le budget.

2021-01-16 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nancy Charpentier de clore la séance extraordinaire l'ordre du jour étant épuisé, il est 18h55.


Étienne Baillargeon
Maire


Guy Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.


Étienne Baillargeon
Maire

